

LA PRIME DE LA BONNE CONSCIENCE

Le décret publié au Journal Officiel du 1^{er} août 2023 annonçait la mise en place d'une prime exceptionnelle visant à augmenter le pouvoir d'achat des ménages. Cette dernière, sous conditions, s'échelonne entre 300€ et 800€ selon les revenus et devrait être versée avant la fin de l'année 2023.

Quand on sait qu'un ménage avec deux enfants dépense en moyenne 500€ de frais de garde et de frais de périscolaire par mois pour pouvoir travailler, aucun doute que cette prime mettra fin aux effets de l'inflation que les maigres revalorisations successives du point d'indice n'ont pas réussi à endiguer. En effet, si cette prime reste bienvenue pour les agents éligibles (un peu plus de 5300 pains au chocolat pour les plus chanceux si on se souvient des propos de Jean-François Copé en 2016, de quoi nourrir sainement une famille pendant plusieurs temps !), elle reste ponctuelle et exclut une partie des agents.

La CGT Finances Publiques revendique des revalorisations plus significatives et, surtout, pérennes.

LA FAIM JUSTIFIE LES MOYENS

Alors que l'inflation est toujours galopante, en particulier sur les denrées alimentaires, la valeur des tickets restaurant que nous octroie la DGFIP plafonne toujours et désespérément à 6€ (financée à 50%). Tandis que les agents éligibles à la participation sur les transports en commun, vont voir leur remboursement passer de 50% à 75%, les agents ne bénéficiant pas d'un moyen de restauration collective en sont pour leur frais. Nul doute que les bénéficiaires de la Carte Bimpli préféreraient goûter à la cuisine raffinée des cantines de la Centrale, mais non, pour eux c'est micro-onde!

Rappelons que la DGFIP est un organisme regroupant un peu plus de 90 000 agents. Les structures équivalentes dans le secteur privé, à savoir les multinationales, sont bien plus généreuses envers leurs personnels.

Bonus : L'anecdote locale

Toujours facétieuse, la DDFIP 57 fait une fois de plus preuve de pingrerie envers ses agents. Alors que le CFP de Sarrebourg perdait cet été son point de restauration collective, dû au départ en retraite de la personne en charge, la DDFIP 57 a rechigné à octroyer les titres restaurant aux quelques 50 agents du site.

Un "pognon de dingue" qu'ils ont dit. Après s'être vu refusé un partenariat avec la "cantine" de l'Hypermarché le plus proche, la direction n'a eu d'autre choix que de se plier à la réglementation, sans enthousiasme.

Décidément, les agents de la DGFIP n'auront jamais pu goûter au "quoi qu'il en coûte"!



GMBI, C'EST PAS ENCORE FINI

Cette nouvelle réforme, entrée en vigueur au 1er Janvier 2023, oblige les propriétaires de propriétés bâties (particuliers comme personnes morales) à déclarer le type d'occupation et les occupants de chacun de leurs biens.

Après une communication tardive de la part de la Direction Générale des Finances Publiques, courant Mars, les SIP ainsi que les CDIF/SDIF ont été pris d'assaut par les contribuables, en pleine campagne déclarative de l'Impôt sur les revenus 2022.

La démarche était initialement prévue par voie dématérialisée. Quid des personnes âgées non connectées et des zones blanches ? Un formulaire interne a finalement été mis en place et des kilomètres de saisies à effectuer par les agents. C'est bien connu, les contribuables ne déposant plus de déclaration papier pour leurs impôts.

Passée la première date limite de déclaration d'occupation, la Direction Générale a repoussé à trois reprises cette dernière (31 Juillet, 1er Août puis 10 Août). Finalement, la saison 4 n'aura pas lieu et cette communication lunaire s'est stoppée avec cette date limite du 10 Août.

En plein été, avec les vacances estivales, encore une façon d'enfoncer en peu plus les agents qui tiraient déjà la langue. Après la mise à jour des biens, souvent faite par les agents, va venir le temps des contentieux. Tout comme en été, la légende raconte que les agents ne prennent pas de vacances pour les fêtes de fin d'année. À l'instar des taxes foncières, déjà visibles sur les espaces des contribuables pour les non mensualisés, une vague de contestations va arriver. Quel beau cadeau de Noël pour les agents !

LES VIEUX, AU PLACARD !

Après la réforme des retraites, le gouvernement récidive en s'attaquant directement aux retraités eux-mêmes. En effet, en catimini pendant les vacances d'été, les chèques vacances au profit des fonctionnaires d'État retraités seront bientôt supprimés.

Ils constituaient environ 25 % des bénéficiaires. En cette période d'inflation, c'est une attaque supplémentaire contre pouvoir d'achat qui s'ajoute à la paupérisation qu'ils subissent.

La défense de vos droits ne s'arrête pas avec votre travail. Comme durant votre travail, la CGT est à vos côtés pour défendre vos droits et en conquérir de nouveaux pendant votre retraite.

<https://www.cgtfinances.fr/vie-des-agents/action-sociale/vacances-loisirs/article/suppression-des-cheques-vacances-pour-les-retraite-es-inacceptable>



Encore plus d'informations sur nos sites Internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/57/>
<http://www.financespubliques.cgt.fr/>

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :
Grade : Échelon : Indice : Temps partiel :
Résidence administrative
Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Moselle.

À....., le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr